



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



C/08/xxx

Bruxelles, le 15 mars 2008

xxxxx/08

Communiqué du conseil

session du

Comité des représentants permanents II

Bruxelles, le 15 mars 2008

xxxxxx/08

LIMITE

PESC xxx
CO-EUR xx
RUS xx

Président **M. Bernard Kouchner**
Ministre des affaires étrangères de la France

NOTE

De : COREPER/Conseil

À : Commission, Parlement européen & États Membres

Objet : Plan d'action concernant la tenue du prochain sommet UE-Russie de novembre 2008 (date à confirmer)

- Informations sur le progrès des préparations

La Commission, le Parlement et les États membres sont invités à prendre connaissance de l'information concernant l'avancement des préparatifs liées à la tenue du sommet UE-Russie de novembre 2008 (date à confirmer)

Principaux résultats du Conseil

Le Conseil a mis en commun ses perspectives en vue du prochain sommet UE-Russie de XXXX et a développé un accord sur les thématiques à aborder avec le partenaire russe.

L'accord actuel rejoint les principaux axes développés dans le cadre des trois présidences successives qui se partageront les rênes de la Présidence européenne dès juillet 2008, soient celles de la France, de la République tchèque et de la Suède. Également, les thématiques abordées par la présidence slovène de 2008 ont été incluses dans les perspectives développées par le Conseil pour cet accord en vue d'assurer une transition continue entre les objectifs des deux trios présidentiels.

En guise de rappel, les principaux axes de la Présidence slovène sont : 1. L'entrée en vigueur convenable du traité de Lisbonne ; 2. La mise en place du nouveau cycle de la Stratégie de Lisbonne ; 3. Les problèmes énergétiques et climatiques ; 4. La stabilisation des Balkans occidentaux et 5. Le dialogue interculturel lors de l'Année européenne du dialogue interculturel. La présidence française prendra le relais et sera en poste lors de la tenue du prochain sommet UE-Russie. Les thématiques clés pour la présidence d'alors seront : 1. Les questions d'immigration ; 2. Le dossier de sécurisation énergétique ; 3. L'environnement et la lutte aux changements climatiques ; 4. La politique européenne de la défense.

Cet accord entre en continuité avec la Stratégie de l'UE pour la Fédération de Russie de 2007-2013 et les divers Feuilles de route à l'élaboration des espaces communs, avec les efforts déployés dans le cadre de la Dimension nordique et en relation avec l'Accord de Partenariat et Coopération. Le texte suivant perpétue les objectifs de l'UE tels que présentés dans la Stratégie européenne de sécurité et la Politique de l'énergie pour l'Europe. Au vu de ces textes et des priorités des présidences, le Conseil propose de développer les lignes suivantes :

Le sommet UE-Russie de novembre 2008 sera l'occasion de continuer la mise en place des quatre espaces communs tels que développés lors du sommet UE-Russie de Saint-Pétersbourg en 2003 :

- a. L'espace économique commun pour la création d'un marché ouvert et intégré entre la Russie et l'UE
- b. L'espace commun de liberté, sécurité et justice pour faciliter les circulations des ressortissants et protéger les droits des individus
- c. L'espace commun de sécurité extérieure pour partager les responsabilités dans la mise en place d'un ordre multipolaire effectif
- d. L'espace commun de recherche, éducation et culture pour lier l'héritage intellectuel des deux partenaires

Le sommet sera également l'occasion de perpétuer les dialogues entrepris lors des sommets précédents, à savoir les questions environnementales et les droits de l'Homme en Russie.

Finalement, le prochain sommet UE-Russie sera le lieu de discussions sur des thématiques d'actualité chères à l'Union européennes :

- a. La sécurisation de l'approvisionnement énergétique
- b. L'implication de la Russie aux processus de création d'un accord post-Kyoto
- c. La mise en place d'un partenariat dans le secteur de l'énergie nucléaire
- d. Favoriser les échanges interculturels par le biais de la mobilité étudiante

L'ensemble de ces points devant être abordés selon le Conseil lors du prochain sommet UE-Russie de novembre 2008.

SOMMAIRE.....	2
INTRODUCTION.....	3
POINTS AYANT FAITS L’OBJET DE DÉBAT	4
Faiblesse démocratique et capacités nucléaires en Iran	4
Évolution du processus de paix au Moyen-Orient	5
QUESTIONS CONCERNANT LE PROCHAIN SOMMET UE-RUSSIE.....	6
<i>ESPACE ÉCONOMIQUE COMMUN</i>	
Libéralisation du secteur financier en Russie	6
Ouverture plus grande à l’investissement européen dans le secteur énergétique	7
<i>ESPACE DE LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE COMMUNE</i>	
Retour à une politique d’asile plus conciliante en Russie.....	8
Discussion sur l’état des droits de l’Homme en Russie.....	9
<i>ESPACE DE SÉCURITÉ EXTÉRIEURE COMMUNE</i>	
Coopération de la Russie à la PESD	10
<i>ESPACE DE RECHERCHE, ÉDUCATION ET CULTURE</i>	
Mobilité étudiante	11
<i>DIALOGUE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTAL</i>	
Assurer la sécurisation énergétique de l’Union européenne.....	12
Promotion de l’efficacité énergétique.....	13
Promotion d’un accord post-Kyoto à partir de 2012	14
Coopération dans le secteur de l’énergie nucléaire.....	15

INTRODUCTION

Avec les élargissements successifs vers l'Est de 2004 et de 2007, l'UE est aujourd'hui plus liée que jamais avec son immense voisin qu'est la Fédération de Russie. Non seulement nous partageons maintenant une périphérie commune, où les situations de conflits et de sécurité nous interpellent directement, nous avons également tous deux des enjeux conjoints en terme de commerce, de culture et un rôle primordial à jouer dans la diplomatie mondiale. Ce nouveau voisinage et ces liens économiques, sociaux, politiques et culturels toujours plus étroits impose donc la mise place d'objectifs communs. Le 22^{ième} sommet UE-Russie qui se tiendra en novembre 2008 constitue dès lors une occasion idéale pour continuer la mise en place des 4 espaces communs entre l'UE et la Russie tels que définis lors du sommet de Saint-Pétersbourg en mai 2003 : L'espace économique commun ; l'espace de liberté, de sécurité et de justice ; l'espace commun de sécurité externe et l'espace commun de recherche et d'éducation.

En plus de la mise en place perpétuelle de ces 4 espaces communs depuis leur définition en 2003, le prochain sommet UE-Russie de novembre 2008 sera l'occasion pour l'UE d'aborder avec son voisin russe des questions à caractère international pertinentes pour les acteurs. Dans le cadre d'un monde multipolaire, l'UE comme la Russie ont tout avantage à développer des prises de position conjointes et fortes pour faire avancer leurs objectifs communs.

Les objectifs de l'UE pour ce sommet sont l'expression claire d'une volonté de l'Union de développer un partenariat fort et respectueux avec son voisin russe, fondé sur des intérêts partagés et des valeurs communes. La mise en place de ce partenariat privilégié reflète des principaux intérêts de l'UE envers la Russie définis dans le *Document stratégique 2007-2013 envers la Fédération de Russie* : (1) la stabilisation économique et politique de la Fédération ; (2) le maintien d'un approvisionnement énergétique stable ; (3) le renforcement de la coopération dans les domaines de justice, affaires intérieures, environnement et sécurité nucléaire ; (4) l'augmentation de la coopération dans la périphérie commune (Caucase du Sud et territoire de la Communauté des États Indépendants (CEI)).

Dans cette lignée, le prochain sommet UE-Russie de novembre 2008 sera l'occasion idéale d'aborder avec notre partenaire russe certaines grandes thématiques concernant la libéralisation de l'économie russe, la sécurisation de l'approvisionnement énergétique, la promotion de l'efficacité énergétique et lutte aux changements climatiques, la coopération dans le secteur du nucléaire, un dialogue sur les droits de l'Homme et la participation de la Russie à la PESD.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Faiblesse démocratique et capacités nucléaires en Iran

Le Conseil s'inquiète de la stagnation en terme de respect des droits de l'Homme et des libertés individuelles au sein de la République islamique d'Iran.

Le Conseil estime donc nécessaire que la République islamique d'Iran revienne sur sa relecture du Code pénal instituant la peine de mort pour les individus trouvés coupable d'hérésie, d'apostasie et de sorcellerie. Le Conseil s'indigne également des récentes allégations de torture dans le pays. Sur ce plan, le Conseil se lie à la déclaration de la Présidence du 25 février 2008 concernant le nécessaire besoin de revoir ces pratiques judiciaires contraires aux conventions de protection des droits de l'Homme.

Le Conseil estime nécessaire de rappeler à l'Iran ses engagements en matière de droits de l'Homme et l'obligation de respecter les conventions internationales auxquelles la République islamique est partie.

Le Conseil tient donc à rouvrir le dialogue sur les droits de l'Homme qui a été rompu à la fin de 2006 par la République islamique. Il est essentiel pour le Conseil de travailler à la mise en place d'un dialogue constructif sur les droits de l'Homme avec l'État iranien plutôt qu'opter pour l'isolement de celui-ci. Bien que cette approche ne pourrait être réalisable dans un avenir rapproché, le Conseil estime que le dialogue serait être la meilleure ouverture pour permettre éventuellement à l'UE de présenter ses intentions au gouvernement iranien concernant la stabilisation de la région (à laquelle l'Iran joue un rôle clé), le processus de paix au Moyen-Orient et la reconnaissance de l'État d'Israël, et les implications de la République islamique envers le Hezbollah au Liban.

Concernant la stabilisation régionale, le Conseil s'inquiète du peu d'avancée diplomatique concernant les capacités nucléaires de l'Iran. Il note les imprécisions relatives aux tenants du programme nucléaire de la République islamique telles que présentées dans le dernier rapport de l'AIEA. Le Conseil juge que l'approche négociée serait être la plus fructueuse pour éviter tout débordements militaires dans la région et estime que non seulement la résolution de ce dossier est essentielle pour la sécurité du Moyen-Orient et du monde, il s'avère également primordial pour toutes questions de non-prolifération des armes auxquelles l'UE est intimement attachée.

Le Conseil maintien donc son support à la stratégie à ligne double (dual-track) de l'UE sur le dossier nucléaire iranien ainsi qu'aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies 1696, 1737, 1747 et 1803.

À ce sujet, le Conseil tient fermement à continuer le dialogue avec son partenaire russe au prochain sommet UE-Russie de novembre 2008, et réitère sa conviction qu'une résolution de la situation sur le dossier nucléaire iranien ne saurait se faire sans l'assentiment de la Fédération de Russie. Le Conseil juge, dans ce dossier, nécessaire que

la Russie revienne sur sa vente à l'Iran de certains produits névralgiques essentiels à l'enrichissement nucléaire pour la durée du processus de négociation avec la République islamique. Le Conseil estime que les questions de droits de l'Homme en Iran devraient également être abordées avec les homologues russes, considérant que la situation iranienne saurait être une bonne occasion pour continuer l'approfondissement du dialogue sur les droits humains entrepris avec la Russie.

Évolution du processus de paix au Moyen-Orient

Le processus de paix au Proche-Orient continue de préoccuper grandement le Conseil. Il maintient donc la position de l'Union européenne sur l'importance stratégique d'une résolution pacifique du conflit. L'UE réaffirme ses préférences pour une création d'un État palestinien unifié démocratique et indépendant, vivant côte à côte en paix et en sécurité avec l'État d'Israël.

Le Conseil continue de soutenir les efforts mis en place lors de la conférence d'Annapolis de novembre 2007 et réaffirme les conclusions et les échéances convenues sur la nécessité d'obtenir un accord avant la fin de 2008. Le Conseil souhaite également que le calendrier et les obligations de la Feuille de route soient respectés par toutes les parties. Ceci inclus, entre autres, un arrêt complet des constructions d'habitations illégales en territoire palestinien et les tirs de roquettes en territoire israélien.

Le Conseil soutient toujours le travail du représentant spécial de l'UE pour le processus de paix au Moyen-Orient et ainsi que la mission EUPOL COPPS en cours en territoire palestinien ainsi que toutes les actions entreprises pour le support du processus de stabilisation de la région comme exprimées dans la Stratégie d'Action de l'UE pour la paix au Proche-Orient.

Bien que le Conseil reconnaisse la légitimité du droit à l'autodéfense par Israël, il reste préoccupé par la situation humanitaire dans la bande de Gaza. Le Conseil réaffirme et soutient le rôle de premier plan de l'UE dans la distribution d'aide humanitaire dans la région. Le Conseil appelle à une continuation de l'approvisionnement de pétrole, nourriture et de services essentiels par la communauté internationale.

Le Conseil continue de prôner un rôle actif de l'UE en tant que facilitateur de la négociation en cours, et tient ardemment à ce que l'UE continue de jouer, en compagnie de ses partenaires russes, américains et onusiens, une place de premier plan au sein du Quartet. Le Conseil réaffirme le support qu'il accorde aux conclusions du Quartet ainsi qu'aux résolutions du Conseil de Sécurité des Nations unies à ce sujet.

Le Conseil estime que le prochain sommet UE-Russie sera encore une fois l'occasion idéale pour l'UE et la Fédération de Russie d'élaborer une approche commune, en vue d'une rencontre prochaine du Quartet, reflétant les intérêts et valeurs partagés des deux partenaires pour une résolution pacifique du conflit israélo-palestinien.

Il est donc impératif, pour le Conseil, que l'emphase soit mise lors du prochain sommet UE-Russie sur le soutien nécessaire des pays arabes au processus de paix. Le Conseil espère que les relations privilégiées entretenues par la Russie envers certains États arabes puissent découler en un soutien indéfectible au travail du Quartet dans le dossier. Conscient des difficultés persistantes à lier les positions des pays arabes à celles du partenaire américain du Quartet, l'UE voit en la Russie un acteur d'influence inestimable. Il serait préférable pour l'avancement du processus de paix qu'une forte position multilatérale soit établie avant la prochaine conférence de paix, et le Conseil espère qu'une telle position sera issue des efforts entrepris par l'UE et la Russie dans le dossier.

QUESTIONS CONCERNANT LE PROCHAIN SOMMET UE-RUSSIE

ESPACE ÉCONOMIQUE COMMUN

Le Conseil, reconnaissant les efforts déployés lors des dialogues sur la coopération économique et commerciale lors des précédents sommets UE-Russie du 26 octobre 2007 à Mafra au Portugal et du 17-18 mai 2007 à Samara dans le centre de la Russie, continue de souscrire à tout effort visant une meilleure coordination des politiques réglementaires tout comme la réduction des obstacles administratifs des deux côtés. Le Conseil souhaite, lors du prochain sommet UE-Russie, aborder les thématiques suivantes avec son homologue russe.

Libéralisation du secteur financier en Russie

Au vu des conclusions du Conseil de Bruxelles du 14 décembre 2007 sur l'importance d'une libéralisation accrue et une meilleure supervision du secteur financier ; de la stagnation du processus de libéralisation et de privatisation du secteur financier et bancaire en Russie ; de la feuille de route sur l'application de l'espace économique commun,

Le Conseil,

NOTE avec satisfaction la conclusion le 17 décembre 2007 du projet de coopération entre le Service Fédéral Antimonopole de la Fédération de Russie et des représentants italiens de l'Union européenne s'étant concentré sur la privatisation du système bancaire russe,

RÉAFFIRME les démarches entreprises précédemment avec le partenaire russe en vue d'une stabilité *inter alia* du secteur des services financiers (services bancaiers, assurances, etc.), au niveau de la consolidation du système et de la protection des consommateurs de ces services en vue d'une amélioration des bases législatives, d'une meilleure supervision du secteur en fonction des plus hauts standards internationaux,

ESTIME donc essentiel que la Russie continue son processus de privatisation de son secteur bancaire et financier pour une compétition plus libre dans son marché des services financier,

ESTIME qu'une telle démarche de libéralisation et privatisation du secteur financier russe ne saurait qu'être favorable aux consortiums financiers européens pour des opportunités d'investissement et de coopération économique plus grandes,

SOUHAITE que l'UE aborde la question des marchés financiers en Russie d'une façon plus approfondie avec les homologues russes lors du prochain sommet UE-Russie de novembre 2008 et SOUHAITE une promotion des efforts européens entrepris en la matière,

SUPPORTE donc tout efforts menant à la création de nouveaux outils de coordination entre les instances de régulation des marchés financiers européens et russes, pour éventuellement atteindre une symétrie des législations et INVITE la Commission à promouvoir les avantages d'une coordination des législations éventuellement une libéralisation consolidée des marchés financiers en Russie.

Ouverture plus grande à l'investissement européen dans le secteur énergétique

Au vu des objectifs de la Feuille de route pour l'Espace économique commun adopté en mai 2005 concernant l'aspect énergétique ; des conclusions du 8^e Rapport sur la progression du Dialogue énergétique UE-Russie d'octobre 2007 ; des conclusions du Livre Vert de la stratégie énergétique européenne élaboré par la Commission,

Le Conseil,

NOTE le travail positif fait au plan de la coopération énergétique entre l'UE et la Russie au sein du cadre du Dialogue énergétique UE-Russie et de la Dimension Nordique,

ESTIME, à 560-650 milliards d'Euros d'ici 2020, les besoins d'investissements dans le secteur énergétique russe pour atteindre un plein développement,

ESTIME que la mise en place d'un climat d'investissement plus propice aux ouvertures extérieures dans le secteur énergétique russe doit rester une priorité pour l'UE,

ENCOURAGE le partenaire russe à faire des efforts d'ouverture pour permettre aux investisseurs européens à mieux accéder au marché de l'énergie russe, encore sous le contrôle de forts monopoles étatiques,

INVITE à ce sujet les représentants de l'UE au prochain sommet UE-Russie de novembre 2008 à développer le dialogue avec leurs homologues russes sur les besoins continus

d'une plus grande convergence bureaucratique sur les procédures de gestion des investissements étrangers dans le secteur de l'énergie en Russie,

INVITE également le partenaire russe à continuer la démonopolisation et ses réformes du marché de l'énergie entreprises depuis 2003 dans le cadre de la Stratégie de l'Énergie de la Fédération de Russie élaboré en coopération avec l'Union européenne,

INVITE finalement la Commission à préparer, pour le prochain sommet UE-Russie, le portrait de l'investissement européen dans le secteur énergétique russe, les opportunités complémentaires pour les deux partenaires dans le domaine et les possibles répercussions financières des deux côtés d'une ouverture russe plus grande à l'investissement dans les technologies et le capital humain.

ESPACE DE LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE COMMUNE

Retour à une politique d'asile plus conciliante en Russie

Au vu de la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967 incluant le droit à l'asile politique et le principe de non refoulement ; des conclusions du Conseil de Bruxelles de décembre 2007 ; des efforts mis en place à la réalisation du pilier de l'UE de liberté, sécurité et justice,

Le Conseil de l'Union européenne,

NOTE l'accord sur la facilitation des visas et des réadmissions réglé au sommet UE-Russie de Mafra en octobre 2007,

NOTE la collaboration effective entre FRONTEX et les services frontaliers russes qui permet de réduire la démarcation entre les frontières de l'Union et son voisin russe,

RAPELLANT que les questions de droits de l'Homme sont une priorité pour l'Union depuis plusieurs années,

RAPPELLE les objectifs de l'implantation de l'Approche globale sur la migration et les besoins d'une coopération renforcée avec les tiers parties de l'Union pour avoir une politique migratoire n'ayant pas de contradictions entre les législations,

RAPPELLANT les volontés du Conseil européen de Bruxelles pour le besoin d'un progrès constant vers la mise en place d'un Système d'asile européen commun pour 2010,

ESTIME essentiel que le gouvernement russe revienne sur ses exigences en matière de réception des réfugiés sur son territoire et le 24 heures pour l'introduction de la demande

de réfugié, une application des conventions des Nations unies en la matière dont la Russie est partie et qui restreint les possibilités pour les demandeurs d'asile,

INVITE les représentants de l'UE à également faire des pressions sur le gouvernement russe pour qu'il signe les conventions de l'Organisation internationale du Travail concernant les travailleurs migrants pour permettre d'appliquer au sein de l'Union et de la Fédération des politiques concordantes.

Discussion sur l'état des droits de l'Homme en Russie

Au vu de la nouvelle Loi sur les ONG de 2006 en Russie limitant les activités et le financement des ONG locales et étrangères sur le territoire russe, et spécialement de l'amendement à l'Article 33 sur les pratiques de dissolution nébuleuses,

Le Conseil de l'Union européenne,

NOTE la volonté du gouvernement russe de ne pas faire partie de la Politique de voisinage de l'UE et ses implications relatives à une conformité aux pratiques européennes sur les droits de l'Homme,

NOTE les conclusions des sommets UE-Russie de Mafra et de Samara en 2007 et les discussions entre les représentants européens et russes sur l'État des droits de l'Homme en Russie,

RAPPELLE les formalités d'engagement de l'Accord de Partenariat et de Coopération sur l'importance du respect des droits de l'Homme et l'importance de reprendre celles-ci dans le nouvel Accord de Partenariat et de Coopération en rédaction,

SOUTIENT les consultations semestrielles régulières sur l'État des droits de l'Homme en Russie entre des représentants de l'UE et de la Russie qui se tiennent depuis 2005,

RÉAFFIRME son soutien à l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'Homme (EIDHR) et ses efforts pour le développement d'une société civile éclairée en Russie,

ESTIME que l'autonomie des Organismes Non Gouvernementaux dans la société civile russe devrait être essentielle pour un processus démocratique ouvert, indépendant et constructif,

INVITE le partenaire russe à revoir la légitimité de ces nouvelles législations restrictives au niveau des droits de l'Homme par rapport à la Convention internationale sur les droits civils et politiques dont la Russie est partie,

INVITE les représentants de l'UE au prochain sommet UE-Russie à faire pression sur le gouvernement russe sur la nécessité de la liberté de la société civile pour le bon fonctionnement d'une démocratie ouverte et pluraliste.

ESPACE DE SÉCURITÉ EXTÉRIEURE COMMUNE

Coopération de la Russie à la PESD

Au vu des conclusions du Rapport de la présidence concernant la PESD de juin 2007 sur le renforcement de la coopération entre l'UE et l'OTAN, notamment au plan du Partenariat stratégique en matière de gestion de crise et du Groupe UE-OTAN sur les capacités ; des dispositions Berlin Plus et autres arrangements permanents stratégiques avec l'OTAN ; du renforcement du partenariat stratégique avec les États-Unis des suites des conclusions du sommet UE-États-Unis d'avril 2007,

Le Conseil de l'Union européenne,

RÉAFFIRME :

- son soutien aux orientations de la Stratégie européenne de sécurité sur le besoin de construire la sécurité dans le voisinage de l'UE en coopérant avec des partenaires régionaux et organisationnels,
- l'utilité stratégique pour l'UE d'une coopération plus étroite entre l'Union et les capacités organisationnelles et opérationnelles de l'OTAN,
- le besoin de développer des relations plus étroites sur la base du respect des valeurs communes avec la Russie,
- le besoin pour l'UE de développer également des partenariats stratégiques en matière de sécurité avec les Nations unies, l'OTAN, l'OSCE, l'Union africaine, les États méditerranéens, les États-Unis, la Russie et l'Ukraine,

RAPPELLE les avancements des négociations sur le partenariat stratégique de sécurité entre l'UE et la Russie et d'une participation à cette dernière à la PESD par l'intermédiaire des rencontres semestrielles de l'Ambassadeur de Russie avec le Comité Politique de sécurité et des rencontres des États-majors,

NOTE le refus du gouvernement russe sur les conditions définies au Conseil européen de Séville de 2002 de l'UE sur la participation de la Russie à la Politique européenne de sécurité et de défense,

RÉAFFIRME dans ce cadre son soutien au cadre de la Feuille de route de l'Espace de sécurité extérieur commune sur le renforcement d'un dialogue UE-Russie en matière de gestion de crise,

ESTIME essentiel de continuer de participer aux partenariats déjà en cours avec la Russie, notamment dans les Balkans au Kosovo,

SOUHAITE arriver, dans le cadre du prochain sommet UE-Russie de novembre 2008, à un compromis efficace sur la participation russe à la PESD en insistant sur l'intérêt stratégique pour la Russie à participer aux côtés des forces européennes dans la gestion de conflits sans pour autant accepter une implication automatique de la Russie pour l'orientation et le commandement,

INVITE également la Russie à participer aux prochaines séances de formations dispensées dans le cadre de la PESD tant au plan de la dimension civile que militaire,

ESPACE DE RECHERCHE, ÉDUCATION ET CULTURE

Mobilité étudiante

Au vu de la participation de la Russie au Programme TEMPUS de l'UE ; de la mise en place du nouvel Espace européen d'espace supérieure ; du Document stratégique de l'UE envers la Fédération de Russie 2007-2013 et de la Feuille de route de la réalisation de l'Espace de recherche, d'éducation et de culture commune,

Le conseil,

SE FÉLICITE de la volonté russe d'intégrer l'Espace européen d'éducation supérieure par son implication dans le Processus de Bologne,

RÉAFFIRME l'objectif commun de promouvoir la compétitivité et la croissance économique en capitalisant sur l'héritage intellectuel et de connaissances de l'UE et de la Russie,

ESTIME que la mobilité des étudiants entre les universités russes et européennes est un des meilleurs moyens pour former la relève intellectuelle des deux partenaires à l'ouverture sur le monde, promouvoir un dialogue interculturel, faciliter les échanges de connaissances et d'innovation entre les différentes facultés,

ESTIME essentiel dans ce contexte que l'UE et la Russie travaillent pour l'objectif commun de renforcer la mobilité étudiante à travers le programme ERASMUS MUNDUS et INVITE les représentants à promouvoir le renforcement de la coopération interuniversitaire dans le domaine,

INVITE la Commission à préparer une Conférence des recteurs d'universités se tenant en marge du sommet UE-Russie de XXXXX où les recteurs des universités partie au programme Erasmus Mundus travailleraient à développer des partenariats avec les universités russes intéressées à participer au programme.

DIALOGUE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Assurer la sécurisation énergétique de l'Union européenne

Au vu des priorités du Conseil européen du printemps 2006 reprises au Conseil de Bruxelles de décembre 2007 concernant la mise en place de la Stratégie de Lisbonne renouvelée sur l'innovation, l'environnement et les entreprises, l'emploi et l'énergie et les changements climatiques ; du Plan d'Action 2007-2009 et ses trois objectifs de la Politique Énergétique pour l'Europe concernant la sécurité de l'approvisionnement, la compétitivité et les changements climatiques ;

Le Conseil de l'Union européenne,

RAPELLANT :

- Les conclusions du 7^e Rapport sur la progression du Dialogue énergétique UE-Russie de décembre 2006
- Les conclusions du 8^e Rapport sur la progression du Dialogue énergétique UE-Russie d'octobre 2007
- Les affirmations des Principes de la Sécurité énergétique globale adoptés au sommet de Saint-Pétersbourg de juillet 2006
- Les thématiques élaborées dans le Papier Vert préparé par la Commission en mars 2006
- Les thématiques abordées dans la Stratégie énergétique de la Russie jusqu'à 2020 élaborée en coopération avec l'UE
- Les objectifs de la Feuille de route pour l'Espace économique commun adopté en mai 2005 concernant l'aspect énergétique
- La priorité mise à la sécurité énergétique dans le cadre du dialogue sur l'Énergie UE-Russie
- Les priorités mises de l'avant par la Commission dans sa revue sur l'énergie stratégique ciblant le danger d'une vulnérabilité aux fluctuations de prix

RECONNAISSANT que la sécurité énergétique est une issue centrale dans la coopération énergétique avec la Russie,

SOULIGNE le besoin pour l'Union européenne de maintenir une stricte sécurité énergétique, autant au plan de la production, l'approvisionnement et de la transformation, et ce en priorité avec son partenaire russe qui constitue la source première des approvisionnements énergétiques de l'UE,

NOTE la mise en place du Mécanisme d'avertissement précoce, compte tenu des conclusions du sommet UE-Russie de Mafra en octobre 2007 et le 8^e Rapport sur la progression du Dialogue énergétique UE-Russie d'octobre 2007

ESTIME que la coopération énergétique entre la Russie et l'UE n'offre pas actuellement les résultats escomptés en terme de garantir une sécurisation des approvisionnements,

SOULIGNE par contre que la position européenne en tant que premier client des exportations gazières et pétrolières russes ne peut permettre aucune action diplomatique dommageable à long terme pour cette coopération énergétique,

ESTIME néanmoins nécessaire de faire développer une conscience commune entre les partenaires et clients russes comme européens face aux questions d'un approvisionnement énergétique sécuritaire et stable,

INVITE donc la Commission à préparer, conjointement avec sa délégation à Moscou, la mise en place de forums spéciaux sur la sécurité énergétique, invitant des représentants des clientèles européennes, de l'industrie pétrolière et gazière russe et de tout acteur concerné par les questions de sécurité dans l'approvisionnement, qui auraient lieu en Russie sous la direction des instances européennes concernées.

Promotion de l'efficacité énergétique

Au vu des efforts de l'Initiative sur l'efficacité énergétique UE-Russie et de son Plan d'Action approuvé par le Conseil de Partenariat Permanent sur l'Énergie en décembre 2006 ; des conclusions du groupe thématique sur l'efficacité énergétique du Dialogue Énergétique UE-Russie ; du Plan d'Action de la Commission sur l'efficacité énergétique

Le Conseil de l'Union européenne,

RAPELLANT les efforts européens dans le domaine de la lutte aux changements climatiques et des politiques mises en place au niveau de la gestion de l'efficacité énergétique au sein de l'Union,

RAPELLANT le degré d'efficacité énergétique par rapport au PIB de la Fédération de Russie se situant toujours à 2,5 fois inférieur à la moyenne des États membres de l'OCDE,

ESTIME qu'il revient de la responsabilité de l'UE dans le cadre d'une approche globale à la lutte aux changements climatiques de faire la promotion de ses politiques domestiques en la matière envers les partenaires de l'Union,

ESTIME néanmoins qu'un rappel de l'importance de l'efficacité énergétique en Russie ne peut se faire si le partenaire russe y voit une menace à l'emploi de ses travailleurs du secteur énergétique qui constituent 20 % de sa population active,

APPELLE les responsables russes à effectuer un meilleur suivi du Plan d'Action pour l'implémentation des propositions communes du Groupe thématique sur l'efficacité énergétique du Dialogue Énergétique UE-Russie instauré en 2006,

INVITE à ce sujet la Commission à entretenir, avec ses homologues russes, un dialogue sur de possibles transpositions de certaines législations européennes qui sauraient être applicables au contexte russe,

INVITE la Commission à œuvrer plus fortement à la mise en place de nouveaux projets pilotes financés conjointement par l'UE, à travers le cadre des outils d'aide financière à la Russie comme le programme TACIS, et par la Russie, dans les grands centres gaziers et pétroliers de la Russie pour permettre une prise de conscience des avantages de l'efficacité énergétique par l'industrie.

Promotion d'un accord post-Kyoto à partir de 2012

Au vu des priorités établies par la Troïka de l'UE concernant le besoin de la création d'un accord post-Kyoto ; des conclusions du Dialogue environnemental UE-Russie d'Helsinki en octobre 2006 voulant accélérer la coopération entre l'UE et la Russie dans le dossier des changements climatiques,

Le Conseil de l'Union européenne,

RAPELLANT l'importance et l'influence de la position de la Russie concernant l'issue politique de la gestion des changements climatiques au niveau international,

RAPELLANT la ratification du protocole de Kyoto de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques par la Fédération de Russie en 2004 et son importance pour la mise en place universelle de nouvelles normes environnementales,

S'INQUIÈTE du refus de la Fédération de Russie de s'engager sur les voies de la mise en place d'un accord international post-2012,

ESTIME essentiel qu'un accord global, compréhensif et effectif soit mis au jour dès 2009 pour entrer en force dès la fin de l'actuelle protocole de Kyoto de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques,

INVITE donc les représentants de l'UE au prochain sommet UE-Russie de novembre 2008 à faire tous les efforts nécessaires pour pousser vers une participation russe active dans l'élaboration d'un futur outil post-Kyoto,

Coopération dans le secteur de l'énergie nucléaire

Au vu des priorités de la Présidence de l'UE concernant la promotion de l'énergie nucléaire comme source d'approvisionnement stable et sécuritaire ; des succès du programme TACIS depuis 1992 à l'amélioration de la sécurité nucléaire de la Fédération de Russie ; de la Politique de l'Énergie pour l'Europe de la Commission,

Le Conseil de l'Union européenne,

NOTE les progrès des discussions concernant un possible accord sur le commerce des matières nucléaires entre la Russie et l'Union européenne,

NOTE les efforts dans le cadre de la Dimension nordique concernant la sécurité nucléaire sur le territoire russe,

RAPPELLE que de strictes normes de sécurité, de sûreté et de non-prolifération incluses dans les pratiques européennes grâce au traité EURATOM, entre autres, permet à l'UE d'occuper une place avantageuse dans la gestion du nucléaire civil et de l'électronucléaire,

SE FÉLICITE de l'avance de l'Union européenne dans la maîtrise des technologies concernant la production et la transformation d'énergie issue des installations nucléaires,

INVITE les représentants européens à mettre l'emphase sur la sécurité des installations nucléaires civiles en Russie et proposer à nos homologues, en collaboration avec la Commission, de nouvelles avenues de financement (incluant ou pas TACIS) des installations russes en vue de les sécuriser et les rendre plus accessibles aux technologies européennes,

ESTIME que l'Union européenne occupe une position économique, technologique et politique avantageuse dans le domaine et INVITE la Commission à préparer, avec son homologue russe, des plans d'actions sur l'investissement européen en Russie dans le domaine nucléaire, le tout cadrant avec les aspects réglementaires élaborés au sein de l'accord sur le commerce des matières nucléaires.

ESTIME par contre nécessaire de ne pas sous-estimer la répercussion de la perte de notre avance technologique dans le domaine et INVITE la Commission à préparer activement, en vue du sommet UE-Russie, un plan stratégique sur l'investissement européen dans le secteur nucléaire en Russie, pour évaluer où et quand il serait être stratégique et sécuritaire d'investir et de partager l'avance technologique de l'Union.